



**RÉVISION
DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**

**PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**

Conseil territorial du 10 avril 2018

SOMMAIRE

PREAMBULE <i>une ville attractive , au développement durable et maîtrisé pour le bien-être des Vitriots</i>	5
AXE 1 – UNE VILLE DYNAMIQUE QUI AFFIRME SON IDENTITE DANS LA CONSTRUCTION METROPOLITAINE	7
→ 1.1. Valoriser la singularité de Vitry-sur-Seine au sein de la métropole du Grand Paris et de « Grand Orly-Seine Bièvre »	7
→ 1.2. Viser un développement urbain équilibré et respectueux de l’identité des quartiers.....	8
→ 1.3. Affirmer des axes de développement structurants et supports de dynamique urbaine : RD5, Seine et Arc Sud.....	10
AXE 2 – UNE VILLE ACTIVE, ECONOMIQUEMENT DIVERSIFIEE	13
→ 2-1 Affirmer une ambition économique forte favorisant l’accès à l’emploi des Vitriots.....	13
→ 2-2 Développer et redynamiser le commerce local et pérenniser et développer l'artisanat.....	15
AXE 3 - UNE VILLE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANTE AU SERVICE DE TOUTES LES GENERATIONS DE VITRIOTS	16
→ 3-1 Permettre à chacun d’habiter à Vitry, selon ses besoins.....	16
→ 3-2 Faciliter le « vivre ensemble » et les liens intergénérationnels, avec des services au public de qualité et pour tous.....	17
AXE 4 - UNE VILLE A LA LA MOBILITE ET AU DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L’ENVIRONNEMENT ET FAVORABLES AU BIEN-ETRE	20
→ 4-1 Agir en faveur de modes de déplacements, de transports et de stationnement favorables au bien-être des Vitriots.....	20
→ 4-2 Poursuivre l’ambition d’une trame verte et bleue structurante à toutes les échelles de la ville pour le bien-être des vitriots et la biodiversité.....	22
→ 4-3 Une ville résiliente face aux changements climatiques, aux risques et aux nuisances	24
→ 4-4 Accompagner l’objectif de réduire les consommations d’énergies et valoriser les ressources durables du territoire.....	26

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une pièce obligatoire du dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Son contenu est défini par l'article L.151-5 du code de l'urbanisme

« Il définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Expression du projet global de la commune de Vitry-sur-Seine pour l'aménagement stratégique de son territoire à moyen terme, le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU.

En effet, les outils règlementaires du PLU (orientations d'aménagement et de programmation (OAP), règlement et zonage) doivent être définis de façon à permettre la mise en œuvre des objectifs du PADD.

PREAMBULE

UNE VILLE ATTRACTIVE, AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET MAITRISE POUR LE BIEN-ETRE DES VITRIOTS

→ La dynamique de Vitry-sur-Seine au service des générations actuelles et futures qui s'affirme dans la construction métropolitaine.

Avec plus de 93 000 habitants en 2015, 27 500 emplois, près de 38 000 logements et 300 hectares d'espaces verts (dont plus de 150 ha d'espaces verts publics), les ambitions de développement de Vitry-sur-Seine s'accompagnent d'une recherche d'équilibre entre ses vocations résidentielles, d'activités économiques et de loisirs tout en préservant ses patrimoines bâtis et naturels, l'environnement et la santé de ses habitants.

A 3 km de Paris, les améliorations majeures des dessertes du territoire par des infrastructures de transports collectif en site propre (tramway, ligne 15 du métro du réseau du Grand Paris Express) contribuent à renforcer son attractivité, voire à l'accélérer.

Dans ce contexte, il est essentiel de maîtriser et accompagner le rythme de croissance urbaine, pour assurer la qualité du cadre de vie des vitriots d'aujourd'hui et de demain, la préservation de l'identité des quartiers auxquels ils sont attachés et s'inscrire dans un développement soutenable à long terme, qui prenne en compte les besoins en termes d'emplois, d'équipements et de services.

Ces ambitions s'inscrivent également dans un cadre institutionnel renouvelé (Métropole du Grand Paris et Etablissement Public Territorial Grand Orly- Seine Bièvre) et un cadre partenarial actif (Opération d'Intérêt National des Ardoines depuis 2007, Contrat de Développement Territorial de 2013, contrat de ville 2015-2020, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, projet de territoire de Grand Orly-Seine Bièvre ...).

→ Une ville singulière et fière de son identité plurielle.

L'attractivité de Vitry repose sur des éléments de son identité singulière :

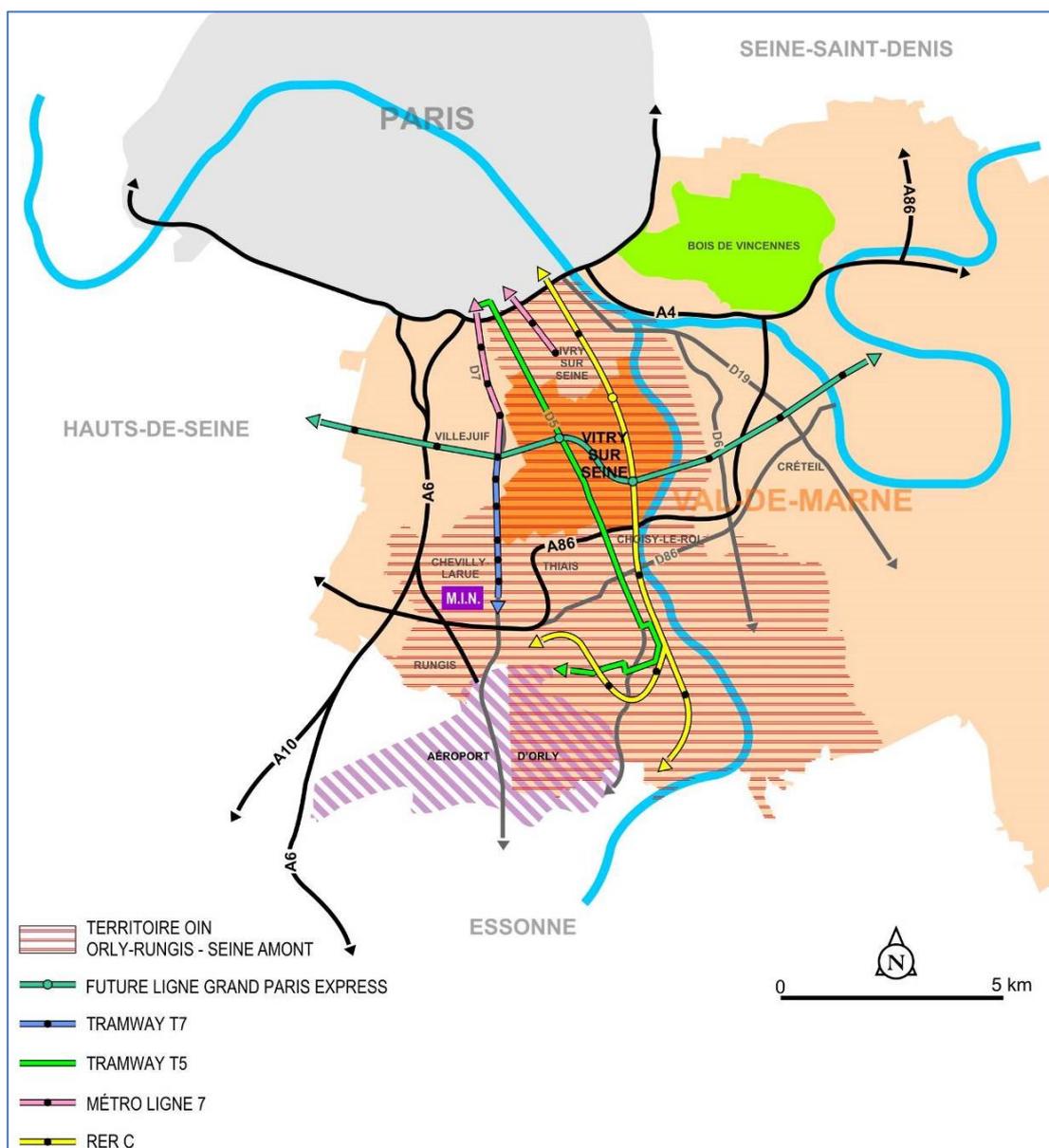
- **Une ville populaire, accueillante pour tous**, avec une très forte diversité de l'habitat visant à répondre à toutes les catégories de besoins ;
- **Une ville à la vie culturelle très développée**, marquée par une politique ambitieuse en faveur de la création contemporaine rendue accessible à tous (y compris sur les espaces publics) ;
- **Une ville active** : un pôle d'emplois aux champs d'activités économiques très variés, de l'artisanat à l'entreprise de pointe, en passant par le maintien de l'industrie et d'un tissu de PME-PMI, caractéristiques historiques et emblématiques pour la Ville et ses habitants ; mais Vitry s'adapte aussi aux mutations pour accueillir l'emploi de demain.
- **Une ville « mosaïque »** riche de la diversité urbaine de ses quartiers, de sa géographie et de ses paysages ;
- **Une ville forte de ses équipements et services publics de qualité**, qui offrent aux habitants et aux usagers de la ville une palette diversifiée d'activités et de ressources pour une ville plus solidaire, conviviale et agréable.

→ Une ville qui place l'humain au cœur de ses choix d'aménagement

Prenant appui sur l'ensemble de ces richesses, ce projet d'aménagement et de développement durable (PADD) traduit les attentes de la population de maintenir cet équilibre urbain, de développer le vivre-ensemble, de renforcer la solidarité, de soutenir le dynamisme et de permettre aux Vitriots de vivre pleinement leur ville.

Le PADD de Vitry-sur-Seine s'organise autour de 4 axes :

1. UNE VILLE DYNAMIQUE QUI AFFIRME SON IDENTITE DANS LA CONSTRUCTION METROPOLITAINE
2. UNE VILLE ACTIVE, ECONOMIQUEMENT DIVERSIFIEE
3. UNE VILLE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANTE AU SERVICE DE TOUTES LES GENERATIONS DE VITRIOTS
4. UNE VILLE A LA MOBILITE ET AU DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET FAVORABLES AU BIEN ETRE



Vitry-sur-Seine dans le sud-est de l'agglomération parisienne

AXE 1 – UNE VILLE DYNAMIQUE QUI AFFIRME SON IDENTITE DANS LA CONSTRUCTION METROPOLITAINE

→ 1.1. Valoriser la singularité de Vitry-sur-Seine au sein de la métropole du Grand Paris et de « Grand Orly-Seine Bièvre »

Objectif 1 : Poursuivre un développement urbain confortant son identité de ville populaire au sein de la métropole du Grand Paris

Vitry-sur-Seine est une ville populaire, jeune, riche et fière de sa diversité. Le développement urbain de la ville, au service des Vitriots, vise à permettre le maintien et l'affirmation de cette identité au sein de la Métropole. Il vise à permettre à ceux qui font la ville, les habitants et les salariés, de trouver leur place et leur bien-être. Un projet de développement ayant la solidarité en son cœur.

Objectif 2 : Valoriser les identités urbaines et paysagères de la mosaïque de quartiers

- **Valoriser les grands éléments de paysage** qui participent à la qualité des quartiers :
 - Protéger et mettre en valeur les coteaux et le plateau.
 - Valoriser les berges de Seine et améliorer leur accès.
 - Préserver les espaces naturels.
 - Préserver des cônes de vue afin d'offrir une meilleure lisibilité des paysages.
- **Préserver la diversité des formes bâties et des ambiances urbaines** composant la mosaïque des quartiers de Vitry : notamment les quartiers à dominante pavillonnaire, les grands ensembles, les secteurs faubouriens...qui font l'histoire de Vitry.
- **Gérer les transitions** entre des formes urbaines contrastées, par exemple entre les quartiers de coteaux et les gabarits plus élevés des rives de la RD 5.

Objectif 3 : Valoriser son identité culturelle et patrimoniale

- **Affirmer l'identité culturelle de Vitry** en poursuivant l'accès à l'art et à la culture pour tous, au moyen :
 - D'un réseau dense d'équipements culturels de proximité, y compris de grands équipements à rayonnement métropolitain (MAC Val, Théâtre Jean-Vilar, Bibliothèque Nelson Mandela, Ecoles Municipales Artistiques, Briqueterie, 3 cinés Robespierre, galerie Jean Collet, l'Exploradôme, Gare au Théâtre, Studio Théâtre, le Sub...),
 - De la forte présence de l'art dans l'espace public (commande artistique, street art, événements festifs et culturels...),
 - Du soutien à la création artistique.
- **Affirmer la RD 5 comme « boulevard des Arts »**, par le traitement de l'espace public et l'implantation d'équipements culturels.
- **Proposer une offre touristique sur le territoire** en valorisant le patrimoine, l'art et la culture qui font l'identité et l'histoire de Vitry-sur-Seine.

- ➔ **Permettre l'installation d'un équipement d'envergure valorisant la Grande Halle SNCF, rayonnant à l'échelle métropolitaine** dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National et du pôle des Ardoines
- ➔ **Accompagner par l'art et la culture les phases des grands chantiers** (ZAC, opérations de transport, chantier EDF...)
- ➔ **Préserver et valoriser les patrimoines bâtis**, privés ou publics, d'intérêt local et témoins de l'histoire de la ville. Il s'agit notamment de la cité-jardin du Moulin Vert, d'immeubles d'Habitation à Bon Marché (HBM) des années 1930, de maisons de caractère, d'éléments du Domaine Chérioux et de patrimoines industriels (grande Halle SNCF, patrimoine EDF...).

➔ 1.2. Viser un développement urbain équilibré et respectueux de l'identité des quartiers

Il s'agit d'encadrer les capacités de renouvellement urbain en tenant compte de la géographie, de l'histoire du territoire et de la capacité des équipements dans les quartiers pour déterminer les secteurs d'intensification urbaine et les secteurs apaisés. Il en découle trois modalités complémentaires de développement urbain.

Objectif 1 : Prolonger la ville sur les secteurs d'opérations d'aménagement

- ➔ **Poursuivre les grandes opérations d'aménagement visant à :**
 - requalifier des secteurs de mutations ;
 - produire une ville complète : développement économique et emplois, logements, services, équipements et espaces verts de proximité.

Cet objectif se décline dans les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Opération d'Intérêt National (OIN) des Grandes Ardoines (ZAC Seine Gare, ZAC Gare Ardoines, ZAC Rouget de Lisle) ainsi que dans la ZAC départementale Chérioux et dans la ZAC RN7 / Moulin Vert / Plateau.

- ➔ **Prolonger la ville** par la poursuite des grandes opérations d'aménagement et leurs coutures avec les quartiers limitrophes :
 - **la ZAC Gare Ardoines** : affirmer un pôle urbain structurant et mixte autour de la gare d'interconnexion entre le RER C et la future ligne 15 du Grand Paris Express avec le développement de bureaux, activités, commerces et services ainsi que des logements ; assurer une transition avec les quartiers limitrophes Balzac, la Ferme ; prolonger les espaces publics existants pour s'ouvrir vers la Seine. **Obtenir le départ rapide du dépôt pétrolier, activité incompatible avec le développement urbain ambitieux du projet des Ardoines.**
 - **la ZAC Seine Gare Vitry** : développer un quartier mixte d'habitat, d'équipements publics et d'emplois, offrant une transition de qualité avec le quartier du Port-à-l'Anglais, et une ouverture vers la Seine par des « jardins de Seine ».
 - **la ZAC Rouget de Lisle** : composer une couture urbaine sur la RD5 en contribuant au renforcement des liaisons est-ouest, accueillir de nouveaux logements et emplois au pied du futur tramway T9 et favoriser le lien social avec des services et commerces de proximité.
 - **ZAC RN7 / Moulin Vert / Plateau** : connecter le quartier avec le tramway T7, poursuivre la connexion avec le centre-ville, finaliser un quartier complet et agréable.
 - **ZAC départementale Chérioux** : développer un pôle Emploi-Formation-Recherche à l'échelle métropolitaine et ouvrir le parc au public.

Objectif 2 : Assurer un renouvellement de qualité du Cœur de ville

- ➔ **Renforcer le rôle de centralité majeure du centre-ville** en s'appuyant sur la future gare de métro Vitry-Centre (ligne 15) **comme levier de requalification, de développement et de renouvellement.**
- ➔ **Porter dans le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain Cœur de ville** les ambitions fonctionnelles et paysagères suivantes :
 - Favoriser le développement économique et commercial à la croisée d'axes majeurs, et accompagner l'augmentation de l'offre d'emplois pour les Vitriots ;
 - Améliorer et diversifier l'habitat : accompagner les projets de réhabilitation, de démolition/reconstruction et renforcer la qualité des espaces libres publics et privés ;
 - Proposer un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers du quartier : réduire son désenclavement en favorisant les liaisons avec les secteurs voisins et en développant le maillage de voies internes, valoriser et améliorer l'offre d'équipements publics, développer le numérique ;
 - Porter une forte dimension environnementale, y compris en recherchant l'innovation : améliorer les performances énergétiques des bâtiments, développer la nature en ville et mettre en œuvre la trame verte et bleue, améliorer l'organisation de la collecte des déchets...
- ➔ **Favoriser le rayonnement de sa polarité culturelle** (Mac Val, Exploradôme, 3 Cinés Robespierre, Bibliothèque Nelson Mandela, le Sub, Galerie Jean Collet, Street Art, œuvres d'art sur l'espace public...)
- ➔ **Préserver les pôles de quartiers du Cœur de Ville**, afin d'assurer la proximité quotidienne de commerces et de services accessibles à pied pour les usagers du quartier (8 Mai 1945, Robespierre, Square de l'Horloge-Germain Defresne, Clos-Langlois, Commune de Paris, Rabelais).

Objectif 3 : Respecter l'identité urbaine des quartiers par des modalités de développement plus encadrées et apaisées

- ➔ **Maîtriser le développement de la ville hors des opérations d'aménagement et du Cœur de Ville**, en fonction des capacités viaires et d'équipements et dans le respect de l'identité des quartiers (paysages, topographie, histoire et formes urbaines).
- ➔ **Adapter les règles de construction** de façon à préserver les caractères urbains dominants des secteurs, îlots, tronçons de voies, en :
 - encadrant les volumes et gabarits constructibles et les hauteurs en fonction de la topographie, du voisinage avec le parc des Lilas et de la présence de risques naturels (inondation, carrières etc.) ;
 - améliorant la cohérence du rapport entre les gabarits et hauteurs des constructions avec les largeurs des voies ou emprises publiques qui les desservent ;
 - limitant, voire en interdisant, les constructions en second rang par rapport à la rue, à l'exception notamment de locaux d'activités artisanaux compatibles avec les habitations ;
 - accompagnant les projets avec des espaces libres propices au développement de cœurs d'îlots végétalisés et d'une trame verte ainsi qu'à une gestion performante des eaux pluviales, en limitant de l'emprise au sol des constructions ;
 - intégrant des espaces de respirations et perspectives visuelles : percées, retraits entre constructions, le long de certains axes ou sur de grandes emprises ; et en préservant des distances entre constructions sur un même terrain compatible avec qualité de vie et intimité ;
 - inscrivant des principes de cheminements piétons-vélos, en lien avec le maillage de la trame verte ;
 - prenant en compte les éléments de patrimoine d'intérêt local.

→ 1.3. Affirmer des axes de développement structurants et supports de dynamique urbaine : RD5, Seine et Arc Sud.

Objectif 1 : Conforter la RD 5, boulevard des Arts qui unit et relie

- **Conforter cet axe historique nord-sud** entre Paris et Orly : cet axe est la colonne vertébrale d'une ville connectée **qui unit et désenclave les quartiers dans une logique de proximité, et est porteur d'intensité** à travers l'implantation de logements, d'emplois, de commerces et de services, d'équipements publics et culturels majeurs au rayonnement tant communal qu'intercommunal ou métropolitain.
- Poursuivre l'**implantation d'œuvres d'art visibles de l'espace public** et le développement d'activités artistiques et culturelles.
- **Rechercher sa cohérence nord-sud à travers trois séquences :**
 - Séquence Nord : maintenir des vocations économiques et assurer la cohérence urbaine avec les quartiers limitrophes,
 - Séquence Centre : accompagner la dynamique autour de la future gare de métro, en lien avec le projet Cœur de ville (NPRU),
 - Séquence Sud : poursuivre la ZAC Rouget de Lisle avec le développement d'un pôle économique attractif dans un objectif de ville complète.
- **Maîtriser les transitions urbaines entre la RD5 et les quartiers limitrophes en prenant en compte les caractéristiques urbaines de ces quartiers**, notamment par un épannelage dégressif des hauteurs et d'autres dispositifs adaptés.
- **Faciliter son rôle de couture urbaine entre l'est et l'ouest de la ville** et permettre des traversées piétonnes facilitées et sécurisées.

Objectif 2 : Relier la Ville à la Seine, axe stratégique porteur d'usages à conforter et renouveler

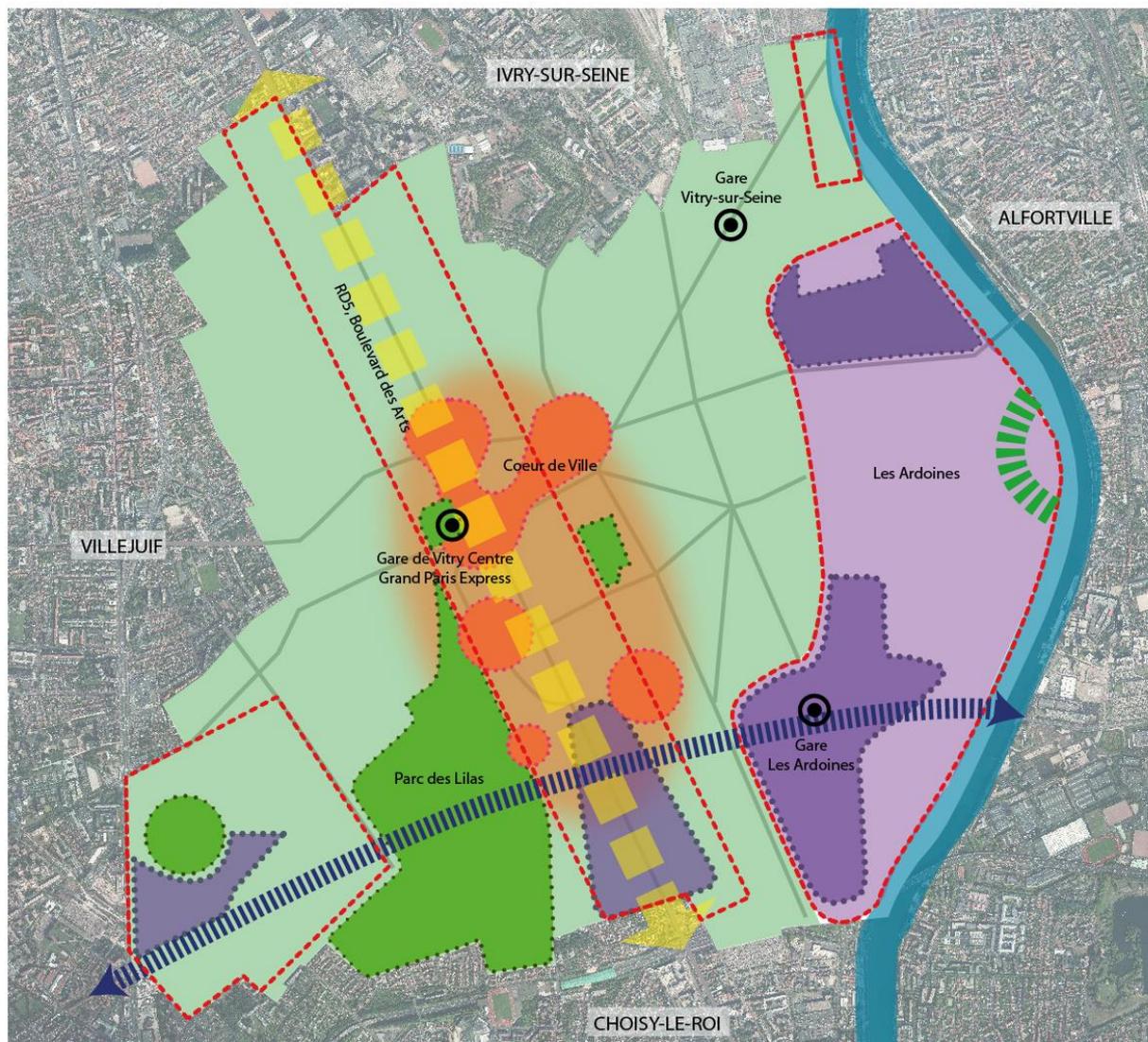
- **Conforter et renouveler l'activité économique aux abords de la Seine et des voies ferrées pour favoriser l'emploi :**
 - Conforter les activités économiques existantes porteuses d'emplois (partie centrale des Ardoines, ZAC Seine Gare Vitry et Gare Ardoines, Blanqui)
 - Contribuer au développement des grandes entreprises et des PME-PMI (cf axe 2)
 - Maintenir et valoriser les activités de production d'énergie utilisant les technologies d'avenir
 - Développer des activités de fret fluvial (cf. axe 4).
- **Contribuer à la réappropriation de la Seine et à son accessibilité :**
 - Dans la continuité du franchissement du faisceau ferré en cours de construction, réaliser un nouveau pont sur la Seine aux Ardoines.
 - Accompagner le passage du TZen 5.
 - Faciliter l'accès à la Seine par un maillage de voies et d'espaces publics adaptés.
 - Mettre en œuvre la trame verte et bleue, notamment par la création d'un nouveau parc au contact des berges.
 - Ouvrir les berges aux loisirs et au tourisme en développant des lieux de pratique libre du sport et de détente de plein air (promenade, randonnée, vélo, course à pied...) ;

- Protéger la biodiversité et la Seine comme corridor écologique d'intérêt régional (cf. axe 4).
- ➔ **Poursuivre le développement urbain en réalisant des quartiers mixtes** (habitat, activités, équipements) en prenant en compte le risque d'inondation dans la conception des aménagements, en valorisant la mémoire industrielle (patrimoines EDF, Grande Halle SNCF notamment) et le paysage des bords de Seine.

Objectif 3 : Relier les quartiers existants et en devenir au sud de la Ville par l'Arc Sud

- ➔ **Améliorer la liaison Est-Ouest des quartiers sud, de la RD 7 à la Seine, en l'inscrivant dans un maillage territorial élargi au-delà de Vitry.** A ce titre, la ville de Vitry confirme l'objectif d'inscrire l'Arc Sud comme support de développement d'un futur transport en commun est-ouest, desservant notamment les équipements publics et le parc départemental des Lilas.
- ➔ **Valoriser la diversité des quartiers à préserver ou en renouveau et les relier.**

Viser un développement urbain équilibré



Une ville apaisée

 Préserver les quartiers selon un rythme de développement plus apaisé et respectueux de leur identité urbaine

 Mettre en valeur les qualités paysagères du territoire

 Créer un parc en bord de Seine

 Assurer un renouvellement de qualité en «cœur de ville»

 Amplifier la ville active économiquement diversifiée

 Prolonger la ville sur les secteurs d'opérations d'aménagement

Affirmer des axes de développement structurants

 Renforcer la RD5, boulevard des arts qui unit et relie

 Relier à travers l'Arc Sud des quartiers existants et en devenir au sud de la ville

 Relier la ville à la Seine, axe stratégique porteur d'usages à conforter et renouveler

AXE 2 – UNE VILLE ACTIVE, ECONOMIQUEMENT DIVERSIFIEE

→ 2-1 Affirmer une ambition économique forte favorisant l'accès à l'emploi des Vitriots

Objectif 1 : Augmenter et diversifier les activités et les emplois à l'échelle de la Ville

- ➔ **Viser l'objectif de « 1 emploi pour 1 actif »** en augmentant et diversifiant les activités économiques en **cohérence avec l'évolution démographique**.
- ➔ **Inscrire Vitry dans la structuration du Cône sud francilien de l'innovation et de la recherche** en soutenant, valorisant et diversifiant le tissu existant en lien avec **les filières à forte valeur ajoutée** (ex : caoutchouc et polymères, santé, biotechnologies, numériques...).
- ➔ **Agir pour le déploiement d'un réseau très haut débit (fibre optique FttH)** à l'horizon 2020 sur l'ensemble de la Ville, condition pour la réussite du développement économique et l'emploi et pour l'accès à tous les services et échanges numériques.
- ➔ **Préserver et soutenir le tissu économique des PME et PMI** (BTP, logistique, industrie, énergie, artisanat...) porteur d'emploi en créant les conditions nécessaires à leur maintien et à leur développement.
- ➔ **Développer les projets immobiliers favorisant les activités denses et diversifiées en termes d'emplois** (production industrielle, PME-PMI, tertiaire, recherche, logistiques denses et innovantes...). Permettre également le développement d'une offre immobilière **adaptée aux évolutions des nouvelles pratiques de travail** (coworking / espaces de travail partagés...).
- ➔ **Moderniser/améliorer les conditions d'accueil en accompagnant le développement d'une offre de services aux entreprises et aux salariés** en encourageant leur mutualisation et en développant des emplois diversement qualifiés : restauration, garde d'enfants, conciergerie, sports-détente, nouvelles technologies de communication...
- ➔ **Permettre la relocalisation, l'implantation et le développement d'activités de production afin de maintenir des emplois en adéquation avec les profils de qualification des vitriots**, en limitant les nuisances pour les riverains.
- ➔ **Développer l'insertion** en collaboration avec les partenaires locaux et intercommunaux (mission locale, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Pôle emploi et Cap Emploi*) et en particulier dans le cadre des opérations d'envergure telles que nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) et l'Opération d'Intérêt National des Ardoines, ainsi que dans le cadre des grands chantiers d'infrastructures de transports.

**Cap Emploi : réseau de structures départementales spécialisées dans l'emploi des personnes handicapées.*

Objectif 2 : Accompagner un développement économique adapté dans tous les quartiers

- ➔ **Réserver des secteurs de la ville au maintien (éviter les mutations) et au développement d'activités économiques**, notamment situés à l'intérieur des périmètres en trait rouge discontinu sur la carte schématique (p.12) à travers notamment :
 - des sites prévus dans le cadre des grandes opérations d'aménagement,
 - de grands terrains déjà occupés par une activité économique (hors grandes zones d'aménagement),
 - des pôles ou linéaires spécifiques à vocation commerciale ou artisanale, notamment aux abords des grands axes.

- ➔ **Accompagner les mutations engagées et à venir** dans les différents secteurs de la ville pour développer des activités denses et diversifiées, créatrices d'emplois et en particulier :
 - autour des gares ;
 - dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) « Cœur de Ville » avec un immobilier d'entreprise alternatif et innovant (centre d'affaires, tiers-lieux, co-working...) et une offre plus traditionnelle de petits locaux d'activités (artisanat par exemple) ainsi qu'un hôtel d'entreprises. L'ambition affirmée est également d'y développer une Economie Sociale et Solidaire (ESS), de la formation et de l'insertion sociale par le travail ;
 - le long de la RD 5 « Boulevard des Arts » et en particulier au sud dans la ZAC Rouget de Lisle ainsi que sur ses franges au nord ;
 - dans le secteur des Ardoines, notamment autour du pôle intermodal de transport (métro ligne 15/RER C).

- ➔ **Affirmer le pôle économique des Ardoines :**
 - Obtenir le départ rapide du dépôt pétrolier, activité incompatible avec le développement urbain ambitieux du projet des Ardoines ;
 - accompagner le renforcement des entreprises existantes ;
 - favoriser la mutation de la zone d'activité vers plus d'emplois en renforçant son attractivité (accessibilité, image, services, qualité environnementale, valorisation des berges...) ;
 - permettre la relocalisation d'entreprises porteuses d'emploi et de valeur ajoutée, en prenant en compte la réalité des entreprises existantes, et en mobilisant les fonciers les moins denses ;
 - soutenir la mise en œuvre d'immobiliers adaptés pour le tertiaire, des lieux de production industrielle, d'activités logistiques denses, de PME-PMI, etc...

- ➔ **Permettre le développement d'une économie de proximité tournée vers les usagers du territoire**, y compris dans les quartiers à dominante résidentielle (économie présenteielle), et notamment :
 - les activités liées à l'économie sociale et solidaire révélant les ressources et savoir-faire de ses habitants : santé, formation, artisanat, économie circulaire...
 - les activités de proximité favorisant les circuits courts : distribution maraîchère locale, cueillette, production locale, agriculture urbaine, jardins partagés....
 - les commerces et services.

- ➔ **Identifier les entreprises difficilement compatibles avec un développement résidentiel** et génératrices de nuisances (circulation, poids lourds, bruit, ...) et permettre leur relocalisation dans un contexte urbain plus adapté (à proximité de l'A86 par exemple).

→ 2-2 Développer et redynamiser le commerce local et pérenniser et développer l'artisanat

Objectif 1: Développer et redynamiser le commerce de proximité, nécessaire à la qualité du cadre de vie et au quotidien des Vitriots

- **Préserver et consolider les pôles et les linéaires de commerces existants** dans les quartiers (éviter leur mutation), tout en limitant le développement de cellules commerciales isolées, afin d'éviter des dispersions qui fragilisent le commerce.
- Encadrer les activités commerciales, en cohérence avec le **plan d'actions pour le commerce et les périmètres de sauvegarde**, de façon à :
 - favoriser les polarités commerciales (Cœur de Ville notamment, Paul Vaillant Couturier...), et éviter une dispersion néfaste à la dynamique de l'armature commerciale.
 - déterminer, sur certains linéaires, les activités commerciales les plus appropriées aux besoins quotidiens des vitriots.
- **Maintenir le linéaire commercial du centre-ville et le renforcer** en favorisant l'implantation de nouveaux commerces de proximité en rez-de-chaussée.
- Veiller à la mise en place de programmation **de locaux adaptés au bon fonctionnement du commerce** dans les différentes opérations d'aménagement, sans toutefois déséquilibrer l'offre existant à proximité.
- **Développer des espaces publics favorables au développement des activités commerciales** : cheminements agréables, espaces de convivialité, possibilités d'installation de terrasses, espaces verts, visibilité et accessibilité, stationnement adapté...

Objectif 2 : Pérenniser et développer l'artisanat en ville, source d'emplois et de services aux Vitriots et entreprises locales.

- **Accompagner le développement des activités artisanales**, en veillant, selon les secteurs à
 - permettre le regroupement d'artisans sur des sites optimisés (bâtiments dédiés, espaces communs) adaptés à la mutualisation des espaces de stationnement, des conditions de livraisons, des accès sur la voie publique etc... ;
 - accompagner le maintien et le développement des activités artisanales existantes et futures ;
 - autoriser les équipements/services/artisانات en dehors des pôles et des linéaires commerciaux ;
 - encadrer le développement d'activités artisanales dans les quartiers pavillonnaires ;
 - ... dans tous les cas en évitant les nuisances pour les riverains (secteurs résidentiels).

AXE 3 - UNE VILLE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANTE AU SERVICE DE TOUTES LES GENERATIONS DE VITRIOTS

→ 3-1 Permettre à chacun d'habiter à Vitry, selon ses besoins

Objectif 1 : Poursuivre la dynamique d'une ville pour tous, favorable à la mixité des populations et préservant l'identité populaire de Vitry-sur-Seine.

- ➔ **Poursuivre le développement d'une offre de logements répondant à la diversité des besoins** et à la croissance démographique, au renouvellement urbain, à la demande de salariés travaillant sur le territoire (rapprochement domicile-travail), en lien avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2017-2022.
- ➔ **Maintenir une mixité sociale** avec une proportion d'environ 40% de logements sociaux sur l'ensemble du parc de résidences principales, accessibles et adaptés aux ressources des ménages :
 - Logements locatifs sociaux, intermédiaires (financement social et privé)
 - Logements en accession à la propriété, sociale et à prix maîtrisé.
- ➔ **Viser une répartition équilibrée de logements diversifiés et accessibles** sur l'ensemble de la ville et des quartiers :
 - en complément de ceux déjà fixés dans le cadre des opérations d'aménagements d'ensemble;
 - en cohérence avec l'identité des quartiers et leurs potentiels de densification ;
 - en lien avec la charte promoteur et la charte logement social.
- ➔ **Inscrire de façon prioritaire la production de nouveaux logements dans les opérations de renouvellement ou de mutation et les opérations d'aménagement (OIN, Cœur de Ville et ZAC)**
- ➔ **Maîtriser le développement de l'offre de logements hors des opérations d'aménagements** en y encadrant les évolutions urbaines et la production de logements en fonction de critères d'accessibilité aux transports en commun performants, du niveau de desserte et de qualité du réseau viaire, de la proximité de pôles de services et commerces, de la capacité des équipements publics et d'intérêt collectif et de celle des réseaux techniques (assainissement notamment), etc...
- ➔ **Poursuivre et accompagner l'amélioration de la qualité des logements existants** (réhabilitation des grands ensembles d'habitation et des copropriétés dégradées), lutter contre la précarité énergétique et agir contre l'habitat indigne

Objectif 2 : Développer une offre de logements diversifiée et adaptée, prenant en compte tous les besoins (jeunes et jeunes ménages, familles, personnes âgées, handicapées...)

- ➔ **Répondre aux besoins par une typologie variée de logements répondant aux différentes étapes de la vie** : décohabitation des jeunes, séparations, familles monoparentales, vieillissement, familles, personnes en situation de handicap, logements évolutifs, logements conçus pour accueillir des colocataires...

- ➔ Développer et adapter des logements/établissements/hébergements spécifiques, en **réponse aux besoins de catégories spécifiques** :
 - Etablissement(s) d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, résidences services, logements adaptés au vieillissement des personnes...
 - Adaptation voire transformation des logements-foyers pour personnes âgées
 - Programmes de logements intergénérationnels
 - Logements pour les jeunes (étudiants, jeunes actifs...
 - Hébergement d'urgence, Foyer pour femmes victimes de violence...

➔ 3-2 Faciliter le « vivre ensemble » et les liens intergénérationnels, avec des services au public de qualité et pour tous

Objectif 1 : Répondre aux besoins quotidiens de tous les Vitriots par des équipements et des services publics de qualité

- ➔ **Répondre aux besoins d'amélioration, d'optimisation et d'évolution des services et équipements existants** en poursuivant :
 - les chantiers de modernisation et d'adaptation de l'offre (équipements polyvalents et modulables) face à l'évolution des pratiques,
 - ainsi que les travaux de requalification et de réhabilitation.
- ➔ **Développer l'offre d'équipements** et de services, pour s'adapter aux évolutions démographiques et répondre aux besoins des vitriots actuels et futurs, tout en participant à la qualité du cadre de vie. Développer des équipements multifonctionnels à destination d'un public varié pour une mixité d'usages.
- ➔ **Accompagner les opérations d'aménagement et de rénovation** (ZAC et Cœur de Ville) par une offre suffisante en équipements et en services, publics ou d'intérêt collectif.
- ➔ **Positionner Vitry-sur-Seine comme un territoire d'innovation par les services publics ou d'intérêt collectif** (par exemple dans les domaines de la géothermie ou de la collecte pneumatique des déchets).
- ➔ **Renforcer les liens intergénérationnels et développer des services spécifiques en direction des séniors** (aide à domicile, plate-forme de services...).
- ➔ **Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité aux équipements publics notamment pour les personnes à mobilité réduite**, la desserte et la visibilité des équipements par des espaces publics d'accompagnement (parvis paysager, aire de stationnement, espace ludique...).
- ➔ **Intégrer les évolutions numériques (NTIC) dans la modernisation des équipements et services et contribuer à réduire la fracture numérique** en rendant accessible pour tous :
 - le très haut débit au sein des équipements publics, des entreprises et des logements
 - les services publics et numériques, l'information et la communication.

Objectif 2 : Garantir l'accueil, la scolarité et l'épanouissement des enfants, de la petite enfance jusqu'au lycée

- ➔ **Développer une offre supplémentaire à destination des enfants de 0-3 ans en modes de garde et en scolarisation**, afin de prendre en compte l'évolution de la demande.
- ➔ **Adapter l'offre d'équipements en fonction des besoins des quartiers** et des constructions nouvelles dans un souci de maillage équilibré du territoire.
- ➔ **Programmer de nouveaux équipements scolaires** dans les opérations d'aménagement afin de répondre au mieux aux besoins actuels et attendus (opérations futures et renouvellement du parc de logements existants) et à la croissance des effectifs, en adaptant l'offre en équipements éducatifs. Cette programmation devra être modulée dans le temps pour répondre strictement aux besoins.
- ➔ **Anticiper les besoins à plus long terme** par la constitution de réserves foncières à cette fin.
- ➔ S'agissant des collèges et des lycées, **mener une politique partenariale active avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional en assurant l'ouverture d'équipements** répondant aux besoins et au développement des établissements.
- ➔ **Favoriser le développement de structures d'accueil de loisirs extra-scolaires pour les 6-15 ans** et accompagner les 13-17 ans dans l'accès à l'autonomie, vers la citoyenneté ainsi que la mise en œuvre de leurs projets.

Objectif 3 : Accompagner le développement de l'enseignement supérieur et des formations professionnelles

- ➔ **Renforcer et développer l'offre de formations** supérieures permettant un parcours pédagogique et professionnel, en :
 - poursuivant l'offre de formation qualifiante et professionnalisante (GRETA, UFA Rabelais, Eco Campus à Chérioux...)
 - renforçant et développant le pôle d'enseignement supérieur en lien avec l'université Paris XII / IUT Chérioux et son extension dans le cadre de l'OIN (création de classes préparatoires, d'école d'ingénieurs, d'antennes universitaires),
 - développant la formation aux technologies innovantes et au numérique, notamment par le biais du projet d'école du web et de filières économiques stratégiques.
- ➔ **Poursuivre les ambitions de la ZAC Départementale Chérioux** visant à constituer sur la commune un **pôle d'excellence « emploi formation recherche »**, requalifiant l'ensemble du domaine en un vaste campus ouvert sur un espace récréatif et paysager.

Objectif 4 : Répondre aux aspirations diversifiées et aux nouvelles pratiques des Vitriots dans les domaines associatifs, solidaires, culturels, sportifs et de bien-être

- ➔ **Conforter et développer Vitry-sur-Seine comme ville de loisirs, d'activités ludiques et de détente** pour l'ensemble de la population, y compris par des espaces publics de qualité, conviviaux et accessibles à tous.
- ➔ **Dynamiser et pérenniser la vie de quartier en développant des locaux d'intérêt collectif et des lieux associatifs, populaires et festifs.**
- ➔ **Développer et diversifier l'hébergement touristique** : hôtels, auberge de jeunesse, camping, gîtes...
- ➔ **Renforcer les équipements sportifs et de plein air**
 - Proposer des infrastructures sportives supplémentaires :
 - en accompagnement de l'évolution démographique et des infrastructures scolaires, comme dans le quartier de la ZAC Seine Gare Vitry,
 - -pour répondre au développement et aux évolutions des pratiques sportives.
 - Développer, faciliter et sécuriser les pratiques sportives et ludiques libres :
 - à des fins de loisirs, de détente et de bien-être, tel que le centre aquatique municipal,
 - à travers la requalification et le maillage d'espaces publics conviviaux et intergénérationnels (espaces verts, installations, mobiliers urbains adaptés...)
 - Par l'aménagement de parcours sport-santé-loisirs dans la ville (par exemple du Plateau à la Seine),
 - En incitant la circulation des publics de sportifs ou de promeneurs à travers les quartiers, par des aménagements sur l'espace public, si possible en lien avec la trame verte (maillage sportif).
- ➔ **En matière de bien-être et de santé physique et mentale**, viser la réduction des inégalités sociales et territoriales en développant la prévention et l'offre d'accès aux soins. L'objectif est de favoriser le développement de l'offre de soin publique et privée, notamment en confortant le Centre Municipal de Santé et le Centre médico-psycho-pédagogique.
- ➔ **Poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie** et de l'environnement permettant d'agir dans le domaine de la prévention (cf axe 4).

AXE 4 - UNE VILLE A LA MOBILITE ET AU DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET FAVORABLES AU BIEN-ETRE

→ 4-1 Agir en faveur de modes de déplacements, de transports et de stationnement favorables au bien-être des Vitriots

Objectif 1 : Accompagner l'amélioration des dessertes structurantes en transports collectifs pour les Vitriots

- ➔ **Accompagner le développement d'une offre de transports en commun diversifiée, qualitative et facilement accessible**, permettant de rendre la ville plus accessible à tous et de faciliter les déplacements des vitriots et des salariés
- ➔ **Agir en faveur de l'amélioration du réseau existant ainsi que la réalisation des projets** visant à renforcer l'accessibilité de la ville par les transports en communs :
 - conforter des liaisons Nord/Sud : ligne du RER C (amélioration des fréquences), tramway T9 ;
 - mettre en œuvre le Bus (T Zen) dans l'entre Fer et Seine ;
 - développer des liaisons Est/Ouest (ligne 15 de métro) notamment par la création au sud de Vitry du projet d'Arc Sud, incluant la poursuite du franchissement de la voie ferrée par un nouveau pont sur la Seine, support de transport collectif.
- ➔ **Aménager des pôles multimodaux d'envergure métropolitaine** sur les gares existantes et futures des Ardoines, de Vitry-sur-Seine et Vitry-Centre, aménagements essentiels pour la lisibilité de l'offre de transports en commun et son attractivité.

Objectif 2 : Adapter le maillage des voies à des usages partagés notamment en faveur des modes actifs et encourager la réduction de l'usage de la voiture individuelle

- ➔ **Mettre en cohérence la hiérarchie du réseau viaire avec les choix d'aménagement** de l'espace public, les usages, les modes de déplacement, le contexte et les modalités de développement urbain des tissus traversés, de façon à assurer la compatibilité avec leurs capacités de fonctionnement.
- ➔ **Conserver les fonctions de transit et d'échanges intercommunaux** pour relier les bassins de vie et d'emploi aux principales infrastructures routières (maillage complet et franchissement des coupures urbaines telles que les voies ferrées et la Seine).
- ➔ **Pacifier le réseau routier** par des aménagements visant à réduire la vitesse automobile (zones 30, zones de rencontre...) **et améliorer le partage de l'espace public** en maîtrisant la place de la voiture, au profit des transports en commun et des modes actifs (piétons et vélos) alternatifs et moins polluants.
- ➔ **Favoriser la ville des « courtes distances » par des liaisons attractives pour les piétons et cyclistes (en corrélation avec la trame verte offrant une variation d'ambiances). Prioriser les itinéraires piétons-vélos notamment vers les générateurs de déplacement** tels que les gares, stations de tramway et bus, pôles de centralités, équipements structurants, espaces verts, berges de Seine, etc...

- ➔ **Valoriser et rendre l'espace public plus attractif** par des aménagements favorables aux cheminements des piétons et des cycles (sécurisation, lisibilité, confort, accessibilité des personnes à mobilité réduite).
- ➔ **Préserver les sentes** pour leurs **contributions** multiples à la qualité du cadre de vie : mobilité piétons-vélos, zones de calme, cadre paysager verdoyant participant à la trame verte...

Objectif 3 : Ajuster l'offre de stationnement automobile/moto et vélo aux spécificités des quartiers, des usages et de l'offre de transports collectif

- ➔ **Adapter le stationnement et ses modalités, en fonction des activités** présentes ainsi qu'aux besoins des différentes catégories d'usagers de la ville (résidents, actifs, visiteurs, livreurs, étudiants...).
- ➔ **Compléter le futur pôle d'échange multimodal de la gare des Ardoines par une offre de stationnement automobile / moto/ 2 roues** adaptée à son rayonnement et son attractivité,
- ➔ Ajuster l'offre et les normes de stationnement automobiles de façon à **inciter les actifs du territoire à utiliser les transports en commun**, en particulier performants (métro, RER, tramway) conformément aux attentes du Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France de 2014, et selon les niveaux de desserte des secteurs.
- ➔ **Favoriser la mutualisation du stationnement** afin d'optimiser les usages sur un même espace.
- ➔ Prévoir le **développement de stationnement pour les véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre** et de polluants atmosphériques (électriques et hybrides rechargeables).
- ➔ **Développer une offre de stationnement sécurisé des motos et des 2 roues :**
 - sur l'espace public, en priorité à proximité des générateurs de déplacements (équipements structurants, pôles de centralité, gares...),
 - ainsi qu'au sein des nouvelles opérations de construction pour faciliter l'intermodalité.
- ➔ Prendre en compte sur les espaces publics les **besoins d'aménagements et d'installations liés aux stations de vélos en libre-service**

Objectif 4 : Diversifier les modes de transports de marchandises et de livraisons

- ➔ Valoriser la Seine et ses berges pour le **développement du fret fluvial**, utile aux besoins des entreprises, et contribuant à l'organisation du transport de marchandises de manière moins nuisible pour l'environnement et la santé.
- ➔ **Permettre** l'aménagement **d'un port urbain** bien intégré dans son environnement et la mise en place d'un service propre de diffusion des marchandises.
- ➔ Agir en faveur du développement **du fret sur le réseau ferré** pour réduire le trafic poids-lourds.
- ➔ Faciliter une gestion durable de la prise en charge du dernier kilomètre des livraisons en ville.

→ 4-2 Poursuivre l'ambition d'une trame verte et bleue structurante à toutes les échelles de la ville pour le bien-être des vitriots et la biodiversité

L'ambition de la ville est de concilier le développement urbain avec une utilisation économe de l'espace visant à préserver les espaces naturels et une certaine perméabilité des sols. A cette fin, la trame verte et bleue a pour vocation de :

- préserver et conforter les qualités paysagères de Vitry
- conjuguer nature et ville pour le cadre de vie et le bien-être au quotidien
- préserver la biodiversité.

Objectif 1 : Mettre en valeur les qualités paysagères du territoire

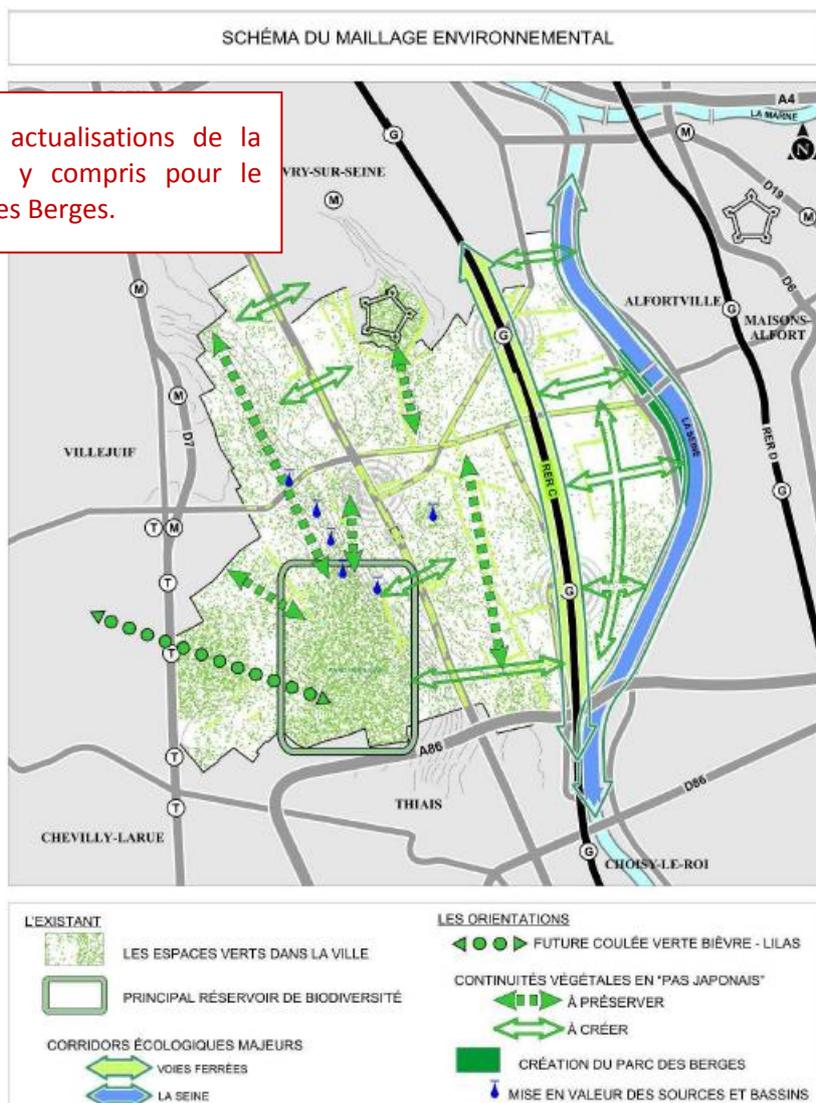
- **Prendre appui sur le grand paysage de Vitry** - formé par sa géographie singulière de plateau, coteau, vallée et fleuve - **pour aménager et rendre lisible l'espace urbain**, par exemple, en préservant des cônes de vue.
- **Préserver et développer les sites naturels et paysagers majeurs** qui constituent des « poumons verts » et des réserves de biodiversité (domaine Chérioux, parc des Lilas, jardins du coteau et du Fort, projet de parc des Berges, rive de Seine). Ces sites constituent des « **pôles verts** » **attractifs qui contribuent à la vie du territoire** en associant des fonctions de loisirs, de détente et de préservation de l'environnement.
- **Mettre en réseau les parcs et jardins publics en s'appuyant sur les sites naturels et paysagers majeurs et en faisant participer l'espace public comme support et continuité de la trame verte et bleue par :**
 - une présence végétale et arborée quand le dimensionnement le permet,
 - des arbres d'alignements,
 - des noues plantées, des bassins de rétention, utiles à la gestion durable des eaux pluviales et de ruissellement,
 - la végétalisation des berges,
 - la mise en valeur des sources, etc...
- **Accompagner et poursuivre le projet de coulée verte départementale Bièvre-Lilas** notamment à travers l'Arc Sud.
- Préserver **les sentes du Coteau** qui contribuent au maillage de la trame verte et au renforcement des déplacements doux (marche, vélo).
- **Préserver, développer et remettre en bon état les continuités écologiques**
 - en intégrant des exigences de préservation, de végétalisation et de plantation, de gestion écologique sur les espaces privés et publics.
 - en préservant, voire en reconstituant la biodiversité, par le maintien, la recombinaison ou la création de ses milieux d'habitats de la faune et la flore (y compris à titre compensatoire).

Objectif 2 : Conforter et développer la présence de la nature en ville

- ➔ **Intégrer la nature comme élément à part entière des projets de construction ou d'aménagement** par la réalisation **d'espaces verts en pleine terre suffisamment dimensionnés** et privilégiant les trois strates végétales (herbacée, arbustive et arborée). Dans cet objectif, il sera possible de prendre appui sur les petits espaces relais (haies, murs en pierres sèches, toitures et murs végétalisés, clôtures...).
- ➔ **Préserver des jardins privés et des cœurs d'ilots associés aux ensembles d'habitat collectif ou à l'habitat individuel** (regroupant des terrains ou fonds de terrains suffisamment dimensionnés) qui constituent des milieux d'habitats en « pas japonais » pour la faune et la flore locales ; en particulier par le maintien de pleine terre favorable de surcroît à l'infiltration des eaux de pluie quand la géologie le permet..
- ➔ **Protéger et intensifier le patrimoine naturel sur les espaces privés ou publics** à travers des exigences de qualité tant dans leur conception que leurs modes de gestion. Cela peut s'accompagner de la protection d'arbres ou d'ensembles végétalisés remarquables.
- ➔ Favoriser la plantation d'espèces végétales locales (éviter les espèces invasives).
- ➔ **Protéger et favoriser la restauration d'espaces à vocation d'agriculture urbaine** ; par exemple en encourageant le maintien d'espaces agricoles dans le parc des Lilas, en préservant des jardins familiaux partagés sur des sites adaptés, propices aux liens sociaux et intergénérationnels etc...

Objectif 3 : Développer la présence de l'eau en ville, vecteur de fraîcheur urbaine, de confort et de biodiversité

- ➔ **Inscrire la Seine comme élément structurant de la trame bleue**, support favorable à la biodiversité et aux cheminements doux (piétons-vélos), en lien avec la trame verte et les logiques de corridors écologiques.
- ➔ **Favoriser le développement d'une trame bleue**, en complément de **la trame verte, du coteau ou du plateau à la Seine**, sous forme, selon les sites, de noues d'infiltration ou de bassins rétention, de fontaines, par la mise en valeur de sources (projet de mise en valeur de la source de la Petite Saussaie)...
- ➔ **Retrouver l'eau en surface et l'inclure dans le paysage** afin de faciliter une réappropriation de cette ressource par les habitants et les services gestionnaires.



→ 4-3 Une ville résiliente face aux changements climatiques, aux risques et aux nuisances

Objectif 1 : Obtenir le départ rapide du dépôt pétrolier, activité incompatible avec le développement urbain ambitieux du projet des Ardoines

L'Etat s'est engagé au moment de la création de l'Opération d'Intérêt National Orly Rungis Seine Amont à mettre en œuvre la fermeture du dépôt pétrolier des Ardoines afin de permettre un développement urbain. Cet engagement a été confirmé dans le Contrat de Développement Territorial en 2013 et réitéré lors de la Signature de Contrat d'Intérêt National en 2017.

A l'heure où les chantiers aux Ardoines sont en cours (mise en œuvre de la gare Ligne15/RERC, franchissement du faisceau RER C permettant le passage du Tzen5, premières opérations d'activités et de logements, prochaine extension de l'école Blaise Pascal, ...), il est urgent que la fermeture du dépôt pétrolier se réalise.

Objectif 2 : Gérer les risques naturels et technologiques en réduisant l'ampleur de leurs impacts.

➔ Gérer les risques liés à l'eau :

- En prenant en compte le Plan de Prévention du Risque Inondation dans les modalités d'aménagement des secteurs de la Ville concernés, notamment le principe de transparence et de neutralité hydraulique permettant l'écoulement des eaux de crues ;
- En limitant le risque de ruissellement des eaux pluviales par des dispositions techniques adaptées liées à l'assainissement pluvial et la lutte contre l'imperméabilisation des sols.

➔ Prendre des dispositions adéquates pour **gérer les risques liés aux anciennes carrières souterraines**.

➔ En matière de **pollution des sols**, s'assurer de la compatibilité de leur qualité avec la destination des projets d'aménagement ou de construction en s'appuyant sur le recensement des sites pollués dressé par l'Etat, et sur les nécessaires études de sols préalables aux aménagements.

Objectif 3 : Préserver la qualité de l'air et lutter contre le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre.

➔ Lutter contre les émissions de polluants et de gaz à effet de serre en :

- favorisant le développement des transports collectifs et des modes actifs,
- développant une ville des courtes distances (rapprochement domicile-travail commerces, services de proximité,) et conformément aux objectifs du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA).

➔ Favoriser la **diminution des températures en ville** (diurnes et nocturnes) et lutter contre les îlots de chaleur urbaine en s'appuyant sur la trame verte et bleue et notamment en :

- créant des zones d'ombrages le long des cheminements
- favorisant la végétation, la pleine terre et la perméabilité des sols
- redonnant une place importante à l'eau dans l'environnement favorable à l'humidification de l'atmosphère.

Objectif 4 : Réduire les impacts du bruit sur la qualité de vie des Vitriots

➔ Limiter les **impacts sonores** sur les habitants aux abords des grandes infrastructures de transport terrestre, y compris en prenant en compte les mesures issues du plan de prévention du bruit dans l'environnement.

➔ Développer **des zones de calme** : cœur d'îlots, sentes et autres cheminements piétons-vélos, espaces verts, implantation du bâti etc.

➔ Elaborer et mettre en œuvre **une charte de la vie nocturne**.

→ 4-4 Accompagner l'objectif de réduire les consommations d'énergies et valoriser les ressources durables du territoire.

Objectif 1 : Accompagner une politique d'économie de la ressource en eau

- Limiter les consommations d'eau des bâtiments communaux et sensibiliser les usagers y compris en incitant à la réutilisation raisonnée des eaux de pluie.
- Respecter le cycle de l'eau :
 - favoriser la gestion des eaux pluviales en limitant l'imperméabilisation des sols et en facilitant l'infiltration en pleine terre (si la nature du sol et du sous-sol s'y prête).
 - Améliorer la séparation des eaux usées et des eaux pluviales.
 - Limiter la pollution des rejets en amont des réseaux publics.

Objectif 2 : Contribuer à réduire les besoins de la Ville et de ses habitants en énergie fossile et valoriser les énergies renouvelables (en lien avec le Programme Communal Energie Climat)

- Favoriser la production et l'utilisation d'énergies autres que fossiles dans toutes les opérations d'aménagement et de construction :
 - en valorisant au mieux les énergies renouvelables
 - en développant le réseau de chauffage urbain basé sur la valorisation de l'incinération des déchets ou la géothermie (et augmentant au-delà de 50% le taux d'énergie renouvelable ou fatale*).
 - en organisant la récupération d'énergie, notamment de chaleur « fatale »*.

**Les énergies fatales désignent toutes les énergies perdues dans de nombreux process de production (incinération des déchets, chaleur des réseaux numériques, des réseaux d'assainissement, production électrique...) qui peuvent être en partie revalorisées, comme c'est le cas lors de l'incinération ou la méthanisation des déchets.*

- Développer les performances énergétiques des bâtiments publics et privés, dans l'ancien comme dans la construction neuve, en encourageant l'innovation et les constructions et requalifications écologiquement vertueuses :
 - En facilitant les opérations d'amélioration du confort thermique ;
 - En incitant les réhabilitations de logements dégradés ;
 - En réalisant des projets d'aménagement et d'architecture performants sur le plan environnemental et recourant à des procédés de construction durables
 - En accompagnant l'intégration architecturale et paysagère des éléments techniques de production d'énergies renouvelables.

Objectif 3 : Optimiser la gestion des déchets tout en maintenant un service de qualité

- Poursuivre la réduction des déchets notamment par la prévention.
- Valoriser les déchets et optimiser la collecte par :
 - l'augmentation du tri tant en quantité qu'en qualité ;
- le développement de la collecte pneumatique et l'augmentation des points d'apport volontaire enterrés favorables au cadre de vie et à la diminution des nuisances sonores et des émissions de polluants (limitation du nombre de véhicules de collecte)
- Inciter à la réalisation de locaux pour les déchets adaptés, intégrés aux constructions quand c'est possible et au plus près de l'espace public pour faciliter les mouvements de containers et la libération de l'espace public.